

- Nature de la servitude : servitude de passage depuis la voie communale, sur une largeur de mètres, pour permettre l'accès à la propriété vendue à Monsieur et Madame LANGLOIS.

- Modalités d'exercice : servitude réelle et perpétuelle.  
Le droit de passage ainsi concédé pourra être exercé en tout temps et tous usages, par les propriétaires du fonds dominant, puis, ultérieurement, par tous les propriétaires successifs dudit fonds.

- L'assiette de cette servitude figure sous teinte au plan demeuré annexé à la minute du présent acte après mention.

- Entretien : Les frais de réalisation, d'entretien et de réparation de l'assiette de ladite servitude de passage seront à frais communs entre les utilisateurs.

- Fonds servant :  
La parcelle cadastrée:  
Section E n° 2245 "La Cotelette" 50a. 12ca.

- Fonds dominant :  
La parcelle cadastrée :  
Section E n° 2246 "La Cotelette" 15a. 00ca.

- Effet relatif :  
Fonds servant :  
\* Acte de vente en date du 31 Octobre 1979, reçu par Maître Jean-Pierre GUERIN, alors Notaire à ALBERTVILLE.

Dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques de CHAMBERY, le 13 Décembre 1979, volume 4525, numéro 5.

\* Donation en date du 29 Octobre 1993, reçu par Maître Jean-Pierre GUERIN, Notaire susnommé,

Dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de CHAMBERY, le 20 Décembre 1993, volume 93P, numéro 16165.

Fonds dominant :  
en vertu des présentes.  
- Indemnité : Cette servitude est consentie et acceptée sans indemnité de part et d'autre.

ETABLIR la désignation complète, et l'origine de propriété, de ces immeubles, faire dresser tous Cahiers des Charges, faire toutes déclarations relatives aux locations, stipuler toutes servitudes.

FAIRE OPERER toutes les formalités nécessaires à la purge des droits de préemption auxquels est soumise la mutation objet du présent mandat ; procéder à cet effet à toutes notifications, signer tous imprimés et pièces quelconques.

OBLIGER le constituant à toutes garanties, et au rapport de toutes justifications, mainlevées et certificats de radiation.



A. J